

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF229

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 2 QUINQUIES

I. – À l’alinéa 2, après le mot :

« État »

insérer les mots :

« , en 2018, ».

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de rétablir le texte de l’Assemblée nationale, en limitant l’exonération d’impôt sur le revenu des primes versées aux médaillés de l’équipe de France ainsi qu’aux guides des médaillés paralympiques à celles versées en 2018 à l’occasion des Jeux olympiques de Pyeongchang en Corée du Sud.